

Protège les jeunes résineux des morsures d'hylobe.

Fiche descriptive simplifiée : Version 8.1 – Décembre 2014 (annule et remplace les éditions précédentes)

Systemique Persistant [pré-plantation]

- ▶ Ravageur cible : l'hylobe
- ▶ Persistance d'action : une saison et +
- ▶ Mode d'action : contact et ingestion
- ▶ Efficacité : immédiate et constante

MERIT[®] FOREST est un insecticide foliaire systémique, doté d'une persistance d'action de plusieurs mois.

Sélectif des résineux, il est préconisé pour protéger les plants sensibles aux morsures d'hylobe. L'année de la plantation, il contrôle à la fois les deux attaques saisonnières d'hylobe, au printemps et en fin été.

Grâce à sa persistance d'action, **MERIT[®] FOREST** convient aux plants en mottes et/ou en racines nues, aussi bien aux plantations d'automne que de printemps.

Son action est rapide, constante, indépendante des conditions saisonnières qui déterminent l'époque des ravages, en particulier la précocité des attaques d'hylobe. Dès la plantation, il protège sans attendre la reprise des plants, au cours de la croissance, bien après l'aoûtement mais aussi durant le repos végétatif.

Son efficacité est ciblée sur les ravageurs xylophages, au contact des plants.

L'AMM **MERIT[®] FOREST** permet aux forestiers, titulaires ou non d'un certificat individuel Certiphyto, de reboiser en respectant les critères de certification environnementale et de gestion durable.



Granulés solubles [WG]

L'hylobe [description]

Avec l'aimable autorisation de Monsieur François-Xavier SAINTONGE – Ingénieur du DSF (Département Santé des Forêts).

Les dégâts correspondent exclusivement aux morsures effectuées par les hylobes adultes aux dépens de l'écorce des jeunes plants résineux. Les dommages peuvent intervenir toute l'année lorsque la température avoisine 20°C dans la journée. On observe généralement deux vagues principales de dégâts : la première a lieu au printemps à partir de la mi-avril, et la seconde en fin d'été vers la mi-août. Les morsures s'opèrent par plages de taille variable, aux contours irréguliers.

Si les morsures deviennent coalescentes et annellent l'axe principal du plant, celui-ci est condamné. Bien que pouvant affecter toute la partie aérienne de l'arbre, ces morsures se situent préférentiellement près du collet des plants et peuvent de ce fait être difficiles à repérer. Souvent, seul l'arrachage du plant mort permet de diagnostiquer le responsable des dégâts. Certains petits scolytes tels que les hylastes sont susceptibles de commettre des dégâts similaires. Dans ce cas, l'insecte adulte est souvent présent.

Les dégâts s'observent principalement les deux premières années de la plantation. Au-delà, la surface d'écorce du plant est suffisante pour éviter sa mort en cas de morsures, du moins lorsque sa croissance est normale. L'essence exploitée conditionne l'attractivité des souches fraîches ainsi que le potentiel de reproduction des adultes. L'hylobe semble pouvoir se reproduire derrière les coupes rases de tous les résineux, sauf le douglas, avec une préférence pour le pin et l'épicéa.

Les petits plants, en particulier les plants en motte de 1 an, sont beaucoup plus vulnérables que les grands plants de 2 voire 3 ans. Les dégâts sont d'autant plus forts que la densité des tiges est faible. Par conséquent, rares sont les régénérations naturelles détruites par l'hylobe. La fertilisation en pépinière ou à la plantation augmente également le niveau de dégâts.

En France, les régions les plus touchées par ce charançon sont celles où prédominent les résineux gérés en futaie régulière et régénérés par plantation. Ainsi, les Landes de Gascogne, le Massif central, le Morvan, les Vosges et les Ardennes sont les zones où traditionnellement les dégâts sont les plus importants et où la lutte est systématiquement pratiquée. Un jeune reboisement résineux effectué derrière une coupe rase de résineux peut être détruit en quelques jours.



Protège les jeunes résineux des morsures d'hylobe.

Fiche descriptive simplifiée : Version 8.1 – Décembre 2014 (annule et remplace les éditions précédentes)

Hylobe [période des dégâts]

Les larves d'hylobe se développent dans le système racinaire des résineux exploités. Pour se nourrir, l'insecte adulte émerge des souches et s'alimente de l'écorce des jeunes plants.

Remarque

Les dommages peuvent intervenir toute l'année lorsque la température avoisine 20°C dans la journée.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | Jt | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|---|---|

Hylobe des résineux (*Hylobius abietis*)

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

■ Période indicative de dégâts

Utilisation de MERIT[®] FOREST [avant la plantation]

MERIT[®]FOREST est un insecticide foliaire systémique doté d'une persistance d'action de plusieurs mois. Il protège les plants des attaques d'hylobe pendant le repos végétatif et durant la reprise, au cours de la croissance et bien après l'aoûtement.

Il s'utilise avant de planter les résineux (pré-plantation) et convient aussi bien aux plantations d'automne que de printemps. Il s'applique par pulvérisation de la partie aérienne des plants en mottes et/ou en racines nues, en particulier près du collet, zone la plus exposée aux morsures. Dès l'application, la protection des plants est constante et persistante durant les deux attaques saisonnières.

L'application est réalisée par un opérateur accrédité **MERIT[®]FOREST** à l'aide d'un appareillage adapté aux types de plants à protéger (Mottes - Godets - Racines Nues).

Selon l'installation qui peut être fixe ou mobile, l'application aura lieu :

- avant l'expédition des plants, dans la pépinière de production,
- après la livraison des plants, en tous lieux sur une place de dépôt appropriée,

Persistance d'action : une saison et +

Convient aux plantations d'automne et de printemps

Remarques

- Après l'application, la conservation des plants en chambre froide n'affecte pas l'efficacité.
- Un délai de 24 heures est requis entre l'application et la plantation.
- Ne pas conserver les plants dans des conditions de températures extrêmes.

Accréditation MERIT[®] FOREST [bonnes pratiques]

Les applicateurs **MERIT[®]FOREST** sont des opérateurs professionnels possédant une installation de pulvérisation close (fixe ou mobile), titulaires de la double accréditation des sociétés BAYER SAS* et AROLE PFB**.

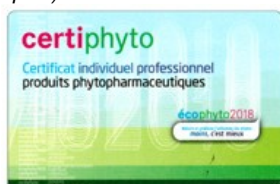
- * Installation conforme au Cahier des charges (Plants en Mottes - Godets - Racines Nues)
- ** Respect de la Convention Contractuelle d'Utilisation (CCU).

Applicateurs : professionnels accrédités

Liste des opérateurs accrédités sur demande

Certiphyto

Le personnel de l'opérateur accrédité **MERIT[®]FOREST** est titulaire d'un Certiphyto (*certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques*).



Pour appliquer sur les plants

Le personnel dédié à la plantation n'est pas tenu d'être détenteur d'un Certiphyto. Il se conformera aux conseils du fournisseur des plants.



Pour planter les plants

Protège les jeunes résineux des morsures d'hylobe.

Fiche descriptive simplifiée : Version 8.1 – Décembre 2014 (annule et remplace les éditions précédentes)

Etiquetage des plants [traçabilité]

De l'application jusqu'à la plantation, les plants protégés avec **MERIT[®] FOREST** seront visiblement étiquetés (manipulation, conditionnement, stockage, conservation, livraison, réception, revente).

Remarque

Pour les propriétaires forestiers, les gestionnaires et les entreprises de reboisement, le personnel dédié à la manipulation des plants et à la plantation doit être muni de gants.

Protection Hylobe
MERIT[®] FOREST

Manipulation des plants [plantation]

La substance active de **MERIT[®] FOREST** est classée non sensibilisante, faiblement irritante pour la peau et les yeux, nocive en cas d'ingestion. Elle est classée très toxique pour les organismes aquatiques, modérément mobile dans le sol et ne montre pas de bioaccumulation. Lors de la plantation et de la manipulation des plants, suivre les recommandations suivantes :

Pour le personnel dédié à la plantation :

- le port de gants est recommandé - gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur > 0,4 mm).
- jeter les gants lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur.
- se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
- ne pas planter à proximité d'un point d'eau.



Pour planter : porter des gants

Gestion des emballages

Après la plantation, le réemploi des emballages vides de plants protégés avec **MERIT[®] FOREST** est autorisé pour le même usage (à l'exclusion de tout autre emploi). Pour les emballages détériorés, les éliminer via une déchetterie en tant que déchets ménagers.

MERIT[®] FOREST

Protège les jeunes résineux des morsures d'hylobe.

AMM : N° 2110134 (renouvellement 2021)

Usage autorisé : Forêt / Traitement des plants / Insectes xylophages (Hylobe)

Dose homologuée : 70 mg/plant - Une application dans une installation de pulvérisation close

Composition : 70% imidaclopride (700 g/kg)

Formulation : Granulés solubles dans l'eau (WG)

Classement CLP : Attention H302 H410 EUH 401

ZNT (zone non traitée) : Non applicable

DR (délai de rentrée) : Non applicable

Stockage et transport : A l'abri de l'humidité / de la lumière et se référer à la FDS

Conditionnement : Bidon 2 kg (par 4)

Marque enregistrée et substance active Bayer SAS

Distribution France Arole PFB (Agrément : IF00198)

AROLE PFB

Siège social : 620, avenue Blaise Pascal - Z.I. - B.P. N°6 - 77551 Moissy-Cramayel Cedex - France

Tél. (33) 01 64 88 93 05 - Fax : (33) 01 64 88 92 80 - Courriel : arole@arole.fr >> - Documentation : www.arole-pfb.fr >>

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.

AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez, sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole et tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces, la pression parasitaire... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

Actualisé sur arole-pfb.fr

La fiche technique d'utilisation est destinée aux opérateurs accrédités